

# **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES**

## **BUDGET 2021**

Le Conseil de la Municipalité désire aviser la population qu'il a adopté, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée le 21 décembre 2020, son budget pour l'exercice financier 2021. Il sera possible pour vous d'en prendre connaissance à partir de l'information que vous retrouverez aux pages suivantes, faisant état de recettes et de dépenses totalisant une somme de 1 236 828\$.

Vous serez à même de constater, à la lecture du tableau de la page qui suit, que le taux global de la taxe foncière générale est modifié à la baisse de 0,04\$ en 2021 et ce, en vue de réduire l'impact d'une hausse des taxes attribuable à la nouvelle valeur de certaines propriétés. En effet, suite au dépôt du nouveau rôle triennal de l'évaluation foncière pour les années 2021, 2022 et 2023 et en lien avec les transactions du marché immobilier, certaines propriétés subiront une augmentation de leur valeur. Les taux de taxation relatifs au service de la dette, au service incendie, aux services de la Sûreté du Québec restent les mêmes.

Quant aux tarifs pour se voir dispenser les services d'aqueduc ou d'égout, ils demeurent les mêmes pour les résidents des secteurs « Village de St-Just » et « Daaquam ». Pour ce qui est des tarifs annuels de compensation relatifs au service de cueillette, de transport et d'enfouissement des ordures ménagères, exigés et prélevés en 2021, il n'y a également aucun changement.

La MRC de Montmagny procédera au printemps ou à l'été 2021, au vidange systématique des fosses septiques des résidences situées sur notre territoire. La même tarification pour le service de vidange des fosses septiques des immeubles résidentiels et saisonniers en dehors des réseaux municipaux sera imposée.

# TAUX DE TAXES ET TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Taux de la taxe foncière générale	<b>0,80</b>	0,84	0,88
Taux – service de la dette	0,03	0,03	0,03
Taux – service incendie	0,03	0,03	0,03
Taux – service Sûreté du Québec	<u>0,09</u>	<u>0,09</u>	<u>0,09</u>
<b>TOTAL – Taux global de la taxe foncière :</b>	<b>0,95\$</b>	0,99\$	1,03\$

## **TARIFICATION – SERVICE D'AOUEDUC**

- Immeuble résidentiel	321,82	321,82	321,82
- Immeuble commercial – consommation élevée	426,76	426,76	426,76
- Immeuble commercial – consommation faible	335,00	335,00	335,00

## **TARIFICATION SECTEUR VILLAGE – SERVICE D'ÉGOUT**

- Immeuble résidentiel	25,00	25,00	25,00
- Immeuble commercial	27,00	27,00	27,00

## **TARIFICATION SECTEUR DAAQUAM – SERVICE D'ÉGOUT**

- Immeuble résidentiel	351,00	351,00	351,00
- Immeuble commercial	351,00	351,00	351,00

## **TARIFICATION – SERVICE DES ORDURES**

- Immeuble résidentiel	126,00	126,00	126,00
- Immeuble commercial – quantité élevée	257,00	257,00	257,00
- Immeuble commercial – quantité faible	200,00	200,00	200,00
- Immeuble saisonnier	65,00	65,00	65,00
- Immeuble agricole	74,00	74,00	74,00

## **TARIFICATION – SERVICE VIDANGE FOSSE SEPTIQUE**

- Immeuble résidentiel	90,00	90,00	90,00
- Immeuble saisonnier	45,00	45,00	45,00

Pour les contribuables dont le compte de taxes s'élève à plus de 300,00\$, il sera toujours possible de l'acquitter en quatre (4) versements égaux.

N.B. La réglementation portant sur les taux de taxes et tarification pour services municipaux sera adopté officiellement le 11 janvier 2021.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**COMPARATIF – EXERCICES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE**  
**2020 ET 2021**

<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2020</b>
TAXES	672 383	668 910
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	87 059	76 610
AUTRES REV. SOURCES LOCALES	47 250	44 150
TRANSFERTS	430 136	303 803
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>1 236 828</b>	<b>1 093 473</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2020</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	279 730	235 351
SÉCURITÉ PUBLIQUE	113 315	103 262
TRANSPORT	366 969	293 442
HYGIÈNE DU MILIEU	166 315	159 355
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	93 359	62 185
LOISIRS ET CULTURE	121 440	83 490
FRAIS DE FINANCEMENT	21 000	23 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>1 162 128</b>	<b>960 085</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2020</b>
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	74 700	72 400
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		60 988
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :</b>	<b>1 236 828</b>	<b>1 093 473</b>

Les totaux des revenus et dépenses de l'année dernière ainsi que de l'année 2021 sont reportés ici :

Année 2020	1 093 473\$
Année 2021	1 236 828\$

Comment s'explique l'écart de 143 355\$ entre l'année 2020 et l'année 2021 ?

La hausse des revenus de l'année 2021 par rapport à ceux de 2020 s'explique principalement par une augmentation des revenus de « transferts », attribuable à la péréquation transmise par le Gouvernement, l'entretien du réseau local, la compensation terres publiques.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations relativement aux prévisions budgétaires de votre Municipalité pour l'année 2020, vous n'avez qu'à nous joindre, au 244-3637, sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Nous espérons le tout à votre convenance et demeurons vos tous dévoués.

Les membres du Conseil municipal de Saint-Just-de-Bretenières